

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

« ESTERON, RIVIERE SAUVAGE »

1^{er} décembre 2021 – En présentiel à Roquesteron et en visio

27 participants en présentiel et 10 en visio :

- Elus de Aiglun, La Penne, La Roque-en-Provence, Pierrefeu, Roquestéron, Sigale
- Partenaires : association du réseau des « Rivières sauvages », Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, Communauté de Communes Alpes d'Azur, Conseil de Développement du Parc, Conseil Scientifique du PNR (1 membre), Fédération de Pêche et du Milieu Aquatique, Maison Régionale de l'Eau, PNR des Préalpes d'Azur (5 agents), SIEVI, SMIAGE (4 agents)

Excusés : Pierre Barret – Agence de l'Eau, Claude DROGOUL – Maire de la Rochette, Chrystel Genet – Communauté d'Agglomération Pays de Grasse, Yann Strebler – Département des Alpes-Maritimes

Relevé de conclusions en lien avec le Plan d'action pluriannuel

- Réaffirmation de la volonté d'un **équilibre entre préservation et espace de loisirs**.
- **Mettre en place des outils communs** et des rencontres en sous-groupes selon les sujets **entre les communes de la vallée de l'Estéron** :
 - pour encadrer et accompagner la pratique du canyoning,
 - pour optimiser la protection de la rivière, la gestion des flux et la valorisation du patrimoine.
- Le souhait d'organiser une baignade officielle au niveau du PND de Roquestéron doit être porté par les élus intéressés au Département ; les études préalables le cas échéant devront être exemplaires en matière d'intégration environnementale pour ne pas porter atteinte aux débits, thermie, biodiversité et morphodynamique des lits mineurs et majeurs.
- Concernant la qualité de l'eau (pollution sur le Riolan et pratique de la baignade et du canyoning), **il faut réunir toutes les parties prenantes et trouver une trame commune**. Identifier les sources de pollution et faire une veille. Vérifier la qualité de l'eau avant la saison estivale (analyse auto-contrôle avec un laboratoire ? mutualiser un agent qui vérifie la qualité de l'eau ?) ; PNR (Muriel CARY) et SMIAGE (Contact : Baptiste CIREAU en intérim de Perrine BARRED) peuvent aider à mobiliser les communes concernées (interdépartemental).
- **Créer à l'initiative des élus une gouvernance locale** qui permet de centraliser les idées et d'avoir des interventions précises, cohérentes à l'initiative des élus de la vallée

Rappel - Objectifs de la réunion

- Faire un point sur les dynamiques lancées en 2020 et 2021, le Comité de Pilotage (COFIL) Estéron n'ayant pu se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire et des élections municipales
- Recaler les priorités d'actions en lien avec les initiatives du territoire
- Accompagner les dynamiques locales au regard des moyens disponibles

Rappel - Ordre du jour

- Etat des lieux de l'assainissement collectif et non collectif (qui fait quoi, vision pluriannuelle passée/future)
- Qualité de l'eau et études en cours relatives à l'état du milieu
- Usages récréatifs en lien avec la qualité du milieu (une des suites à donner du travail PNR/communes riveraines de début d'année)
- Présentation du dispositif de mécénat territorial de « Rivières Sauvages »

Temps de présentation

Etat des lieux de l'assainissement collectif et non collectif – SMIAGE :

- 6 structures compétentes sur la vallée de l'Estéron : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour, Régie des Eaux du Canal de Belletrud, Syndicat Intercommunal Estéron Var Intérieur, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Métropole Nice Côte d'Azur, Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Les installations assainissement non collectif (ANC) sont en cours de contrôles et une diminution des installations à risques est constatée.
- 46% des stations d'épuration de l'Estéron ont moins de 10 ans -> il y a eu un gros travail ces dernières années de création ou de réhabilitation des stations d'épuration
- cependant certaines stations restent encore hors normes -> des travaux et des projets sont en cours de réflexion sur certaines communes, de plus, de la réhabilitation est prévue pour les communes touchées par la tempête Alex en 2020.

Qualité de l'eau - SMIAGE

- Le SMIAGE depuis plusieurs années réalise un suivi de la qualité des eaux : 2 points de prélèvements sur le bassin versant de l'Estéron (Saint-Auban et Sigale) avec inventaires des invertébrés aquatiques et des diatomées + aspects physico-chimiques de l'eau -> **état général de la rivière bon à très bon.**

Les points noirs, autrefois identifiés, ont été résorbés grâce à la gestion de l'assainissement (exemple : les rejets directs qui dégradent l'eau). Des espèces sensibles, voir rares (espèces

endémiques aux Alpes du Sud), ont été trouvées ce qui est un bon indicateur de la qualité de la rivière.

- Cependant à l'été 2021, observation d'une pollution dans le Riolan
 - Mousses très importantes après épisodes orageux
 - Développement d'algues filamenteuses (fort ensoleillement, augmentation de la température, augmentation des nutriments dû à une contamination)
 - Poissons morts
 - Certains pratiquants de canyoning ont été malades (infection bactérienne)
- ➔ Une investigation a été menée et les résultats ont montré la trace d'une contamination aux matières fécales sûrement due à des rejets domestiques situés en amont (aucun raccordement au niveau de la propriété donc rejet direct). Une enquête est en cours afin de déterminer la provenance de la contamination – phénomène non ponctuel. Cette concentration en bactéries n'est pas forcément compatibles avec la pratique du canyoning.

Etudes en cours en lien avec la qualité des eaux :

- **Etude ADN environnemental des diatomées - SMIAGE**

Elle se base sur un inventaire des diatomées (indicateur biologique) situé sur le bassin de l'Estéron. La concentration de ces diatomées, dites sentinelles, indiquent la qualité du cours d'eau (donc détermine les pollutions potentielles). En suivant ces espèces sentinelles sur le long terme cela permettra de suivre l'évolution du cours d'eau en lien avec le changement climatique. Les résultats seront disponibles à partir de 2022.

- **Etude ressource en eau stratégique – SMIAGE**

- Le but de cette étude qui débutera en 2022 pour 3 ans est de :
 - Améliorer les connaissances en croisant différentes études déjà réalisées, les outils actuels ne prennent pas en compte les ressources futures = faire une synthèse de l'existant
 - Définir les zones d'affluence,
 - Les propositions seront transmises aux communes avec des préconisations pour la gestion de ces zones.
- Elle concernera 37 communes, 800km²
- Cout : 285 000 euros financés par le Département, l'Agence de l'eau et le SMIAGE
- ➔ **Etude d'une grande importance** car elle permet de faire un bilan de la ressource disponible + de se projeter dans 20-30 ans pour identifier le potentiel au regard du changement climatique

- **Etude piscicole et astacicole de l'Estéron – Fédération de Pêche et du Milieu Aquatique**



- L'Estéron est divisé en deux secteurs :
 - Un secteur entre la source à Soleilhas et Roquesteron
 - En dessous de Roquesteron, augmentation de la température de l'eau ce qui ne permet pas de maintenir la truite (dû à un ensoleillement plus important de la rivière)
- L'anguille, indicateur biologique sur la qualité des eaux et espèce rare, est présente dans le bas de la rivière. Une diminution du nombre d'individus a été remarquée, une maladie avait touché certains

individus les années précédentes, autre théorie, problème de franchissement des barrages surtout au niveau du Var. Autre espèce emblématique : l'écrevisse à pieds blancs.

- Le changement climatique se fait ressentir avec une **augmentation de la température de l'eau touchant directement les populations d'espèces aquatiques thermosensibles.**

- Problème observé : la baignade et le canyoning, le fait de râper sur les rochers enlève de la biomasse pour la faune aquatique.

- Objectif de la Fédération : avoir un référent par vallée qui sera le référent au niveau du bassin versant.

• **Inventaire des invertébrés aquatiques de la rivière Estéron, caractérisation du cadre bioclimatique – Maison Régionale de l'Eau**



- Résultats définitifs de cette étude = fin 2022

- Etude de 9 stations sur le cours principal de l'Estéron pour bien caractériser la succession des invertébrés aquatiques amont-aval des espèces.

- Sur Estéron, 3 grands groupes d'associations d'espèces, ce qui permettra de voir dans le temps s'il y a une remontée vers l'amont de ces groupes d'espèces typiques aval/centre/amont.

- Différence entre les espèces en rive droite et en rive gauche, apport d'eaux fraîches en rive droite or la température est un facteur déterminant -> sites les plus riches = cascade de Vegay où découverte d'une nouvelle espèce d'invertébré aquatique pour la France + source de la Buisse + la Gironde

- A Saint-Auban, une richesse importante est présente au niveau de la confluence de l'Estéron mais une richesse moindre sur les sites sur-fréquentés.

Présence d'espèces endémiques des alpes françaises et italiennes en particulier dans l'Estéron (espèces rares et menacées concernées).

Diagnostic des usages récréatifs – PNR des Préalpes d'Azur

Analyse des pratiques et des différentes alternatives :

- Baignade et canyoning ont des impacts négatifs, de plus, la clientèle n'apporte aucune retombée économique -> volonté de mettre en valeur le patrimoine et plus de retombées économiques sur les communes.
- La fréquentation est forte surtout en été et ralentit lors des intersaisons où les visiteurs sont plus des locaux avec principalement vététistes et randonneurs. Des tensions ressortent avec les habitants en particulier sur les thématiques : incendie, propriétés privées et stationnement. De plus, les quelques arrêtés municipaux présents sur le territoire sont rarement respectés à cause de l'absence de moyen humain. Ainsi, les communes ont la volonté d'embaucher un garde champêtre, ou dans un premier temps, un ASVP.
- ➔ Il est donc important de développer une vision touristique qui concilie les habitants, et leurs besoins et les visiteurs. Création de lien par un tourisme culturel. Cependant, le manque d'hébergements et d'implication de certains villages peut s'avérer compliqué d'où une mutualisation selon les envies des communes. Les besoins sont :
 - Recrutement d'un garde champêtre
 - Hébergement
 - Valorisation du patrimoine local
 - Valorisation de l'offre vélo (atelier de réparation par exemple)

- Aménagement de site (ex : PND de l'Estéron)

Il faut **créer un équilibre entre préservation et espace de loisir**.

Le détail et la synthèse de ces travaux seront diffusés en janvier 2022 (Référente : Cynthia FAURE)

- **Etude BIODIVCANYON – Association du réseau des « Rivières Sauvages »**

Un canyon est une interface entre différents écosystèmes et abrite une biodiversité riche.

- Lancement de l'étude BIODIVCANYON qui s'étend de la Rhône Méditerranée à la Corse et, est commandée par l'association du réseau des « Rivières Sauvages » en se basant sur un travail de 10 canyons via le réseau national. Pour l'Estéron, étude du Riolan.

- L'objectif est d'améliorer la connaissance des espèces présentes sur sites sensibles. Il y a une méthodologie en 2 parties : 1 commune à toutes les rivières + 1 spécifique à chacune. C'est un travail à la fois sur l'hydromorphologie, et à la fois sur la biologie (aspect physico-chimique et pollution), réalisé par des bureaux d'études. L'objectif final est **de voir les pressions sur les milieux et de pouvoir aider les gestionnaires à prendre des décisions** en conséquent.

- Il est envisagé des rencontres avec les personnes concernées (canyoneurs, élus, pêcheurs, etc) pour connaître les problématiques, les enjeux.

Le but est de s'imprégner des problématiques territoriales et d'adapter les mesures selon les résultats. Les résultats pourront soutenir les arrêtés communaux sur le canyoning et voir s'il y a un réel changement. Le protocole est homogène, cependant, une volonté de s'adapter au clues/gorges du territoire.

Mécénat territorial – Association du réseau des « Rivières Sauvages »

Mise en place d'un outil pour mobiliser du mécénat pour des actions menées sur l'Estéron. Possibilité d'avoir une page dédiée pour l'Estéron <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-partenariat/>

- ➔ Est-ce que les élus souhaitent mobiliser cet outil et pour quelles actions ?
- ➔ Est-ce que les élus souhaitent avoir une page affichant uniquement l'entité « Estéron » ou se rallier avec les Rivières Rouges ?

Ces deux questions feront l'objet d'un sondage très prochainement suite à la diffusion du présent compte rendu avec éléments d'aide à la décision.

Temps d'échanges

4 propositions énoncées par Anthony Salomone, Maire d'Aiglun

- **Proposition** de réaliser une **étude d'impact sur le canyoning et la baignade**. Des études ont été menées sur d'autres territoires et des prises de décisions ont été faites pour l'encadrement de ces activités. Cela permettrait de cadrer la pratique, de limiter la fréquentation.
 - ➔ La Fédération de Pêche précise cependant que pour réaliser une étude de ce genre il faut faire un point 0 (élément de référence) et pour cela il faudrait attendre 3 ans sans aucune perturbation sur le milieu ;
 - ➔ Il peut être pertinent de se mobiliser dans un premier temps autour de l'étude BIODIV Canyon conduite par « Rivières Sauvages » – Interlocutrice Muriel CARY

- L'Agence Régionale de la Santé (ARS) signale qu'un site fréquenté de façon répétitive par plus de 10 personnes à la fois est un site de baignade¹ > **Proposition de prendre les dispositions nécessaires pour le contrôle de la qualité de l'eau.** Le Parc naturel départemental organise des analyses 2 fois par mois sur le PND² sans le promouvoir pour la baignade. Proposition de mutualiser les contrôles. Interrogation sur le traitement à accorder aux eaux pour la pratique du canyoning.
- Avoir une **cellule de pollution** afin de pouvoir réagir rapidement et ensemble notamment avec les services concernés selon le type de pollution et de trouver plus rapidement la source de pollution.
 - ➔ Proposition à ce jour = démarrer par une rencontre entre les communes concernées pour rechercher l'origine des problèmes sur le Riolan (appui SMIAGE)
- Le maillage administratif est complexe mais il faut réfléchir à un **schéma d'aménagement des activités à l'échelle du bassin versant.** Avoir une entité structurée qui permet de centraliser les idées et d'avoir des interventions précises, cohérentes.

Questions autour de la pratique du canyoning et de la qualité des eaux de baignade :

Marc Belvisi, Maire de Pierrefeu, mentionne que la commune de Pierrefeu a pris un **arrêté municipal sur la pratique du canyoning.** Elle a eu des échanges avec le Département concernant la problématique locale et avec le Préfet pour limiter la pratique du canyoning (exemple : moins de jours de pratique par semaine, interdiction si journée rouge, etc..).

La **loi Climat et Résilience** donne plus de poids au maire pour la gestion des espaces naturels.

La commune a souhaité recruter un ASVP pour faire des tournées mais n'a pas réussi à recruter cette année. Elle a mandaté l'ONF pour faire des tournées que la commune a payé + présence des Ambassadeurs et des Gardes Régionaux Forestiers encadrés par le PNR.

En attente de la mobilisation de chacun pour trouver des solutions.

Concernant la **baignade**, on n'a pas de connaissances réelles des impacts négatifs sur le milieu. Ce sont **2 problématiques (canyoning et baignade) à ne pas mélanger.**

Etudes comparatives entre les lieux plus ou moins fréquentés. Certaines pratiques peuvent dégrader le milieu sur d'autres secteurs d'où l'importance de travailler à plusieurs sur ces thématiques.

- ➔ Rappel sur la **notion de capacité de charge.**
- ➔ Souhait de certains de mettre des panneaux éducatifs au niveau des parkings où se garent les pratiquants de canyoning, d'autres mentionnent que ces panneaux ne seront pas regardés. Il faudrait **enlever les panneaux et déclasser les lieux** avec le Département. Autre proposition : les applications qui partagent les positions/itinéraires des chasseurs dans les espaces naturels toutefois frein à ce type d'application : les personnes deviennent dépendantes et assistées.
- ➔ Cependant pas de réponse unique, chaque site a ses spécificités. **Plusieurs solutions possibles** : les ambassadeurs, les panneaux, les sciences participatives, etc..
- ➔ Accompagnement plus qu'une interdiction totale de la pratique de canyoning. On ne peut pas stigmatiser une activité. On a besoin d'outils pour encadrer et accompagner. Le canyoning a un

¹ La note de l'ARS de 2017 ci-jointe précise qu'un site fréquenté de façon répétitive par plus de 10 personnes à la fois est un site de baignade sauf si l'autorité compétente a interdit la baignade de façon permanente. Alors il convient d'informer l'ARS en amont de la saison estivale pour mise en place du contrôle sanitaire la saison suivante. Par ailleurs le maire est tenu de prévoir les moyens nécessaires pour permettre une intervention rapide des secours

² Sans promouvoir le PND pour la baignade

impact mais les guides jouent également un rôle de veille. C'est eux qui préviennent les communes en cas de pollution.

Il y avait la crainte d'avoir un report de fréquentation lié à la tempête Alex coté Mercantour, mais aussi lié à l'interdiction de certains canyons coté Verdon cependant **cela n'a pas été observé cet été**.

Pour Anthony Salomone, Maire d'Aiglun, il y a un réel intérêt de **mettre en place des outils communs** entre les communes de la vallée. La réglementation est le nerf de la guerre et doit être lisible. Si une rivière est utilisée pour le canyon, c'est considéré comme eaux vives, et cela ne nécessite pas de contrôle de la qualité des eaux. C'est une aberration, un vide juridique sur lequel il faut travailler. Des **réunions sont essentielles pour travailler tous ensemble, pour optimiser la protection de la rivière**.

Questions autour de la pollution dans le Riolan :

Arnaud Prigent, Maire de Sigale et Vice-Président du PNR : concernant le Riolan, il faut réunir toutes les parties prenantes et trouver une trame commune (4 communes, DDTM, département, etc.). A noter qu'il peut y avoir des problématiques différentes selon les communes.

Qu'est-ce qu'on fait avant l'été prochain ? Est-ce qu'on organise des prélèvements avant et après saison ?

- ➔ Il faut identifier les sources de pollution et faire une veille.
- ➔ Une analyse auto-contrôle avant la saison estivale avec un laboratoire est une bonne idée. Il y a également un travail à faire sur la pollution, sur l'assainissement individuel et collectif. Il faut voir le suivi du SPANC.
- ➔ Eventualité d'une vérification mutualisée (agent ou prestation) de la qualité de l'eau avant la saison et surveillance. Pour cela, établir une méthodologie sur le contrôle de l'eau et mettre en commun d'où l'importance de trouver une partie prenante qui gère cette problématique.

Proposition d'Anthony Salomone, Maire d'Aiglun, de créer une entité commune – le PNR organise des réunions annuelles mais il faut aller plus loin. Il est aussi possible, pour être au plus proche des attentes des sous-territoires, de diviser en 3 la vallée selon les bassins. Comment créer cette entité ? De même, il serait judicieux de trouver un protocole lors de contamination d'un cours d'eau. La Police de l'eau pourrait agir cependant elle manque de moyens (les communes ont un droit de police de l'environnement). D'autres départements sont concernés ce qui compliquent l'organisation d'une réunion avec les autres communes concernées par la pollution du Riolan.

- ➔ Selon la thématique, il peut s'agir de regroupements de communes différents. A l'échelle de la vallée, il peut y avoir une rencontre 1 fois par an ou des groupes de travail peuvent être organisés. Il faut prévoir un programme de rendez-vous dans l'année. Annuaire à compléter sur le qui fait quoi.

Interrogation sur le projet de plan d'eau

Par le passé il y avait eu un projet de barrage dans l'Estéron qui a été abandonné. L'idée d'un plan d'eau émerge au niveau de Roquesteron et La Roque-en-Provence. Projet initialement lancé dans les années 2000, rive gauche, repoussé pour des raisons économiques (manque de financements). Les élus s'interrogent sur la possibilité d'une piscine naturelle comme à Roquebillière en rive droite, côté La Roque en Provence ? Il faut réfléchir à la faisabilité écologique et à la viabilité de ce type d'aménagement.

Ce Comité s'est clôturé par la signature par Madame Chabaud, Maire de Roquesteron, de la convention « Refuge pour les chauves-souris » élaborée en partenariat avec le Parc naturel régional et le Groupe Chiroptères de Provence. Il s'agit de la 1ère convention pour le territoire des Préalpes d'Azur qui permettra de conserver un gîte d'importance pour le petit rhinolophe.

Article sur cet évènement : <https://www.parc-prealpesdazur.fr/actualite/une-communaute-dacteurs-aux-soins-de-lesteron/>